

« 200 enfances volées dans ce “Guantanamo pour enfants” »

Marie Dosé est avocate au barreau de Paris. Elle est l'avocate de la famille de Sara et de celle de la jeune française décédée à Roj, le 14 décembre dernier.

ENGAGEMENT ■ Marie Dosé accompagne les familles qui se battent pour rapatrier les prisonniers français de Roj « 200 enfances volées dans ces “Guantanamo pour enfants” »

Marie Dosé est avocate au barreau de Paris. Elle est l'avocate de la famille de Sara et de celle de la jeune française décédée à Roj, le 14 décembre dernier.

Une maman de 28 ans est décédée dans le camp de Roj, le 14 décembre. Étiez-vous déjà intervenue pour le rapatriement de cette jeune femme ? Aviez-vous averti l'État français des risques qu'elle couvrait ? Dans le mois de mars 2019, l'ai informé les autorités françaises que cette femme, Maya, prisonnière dans le camp Roj avec sa petite fille, Sarah, alors âgée de trois ans, était atteinte d'une pathologie engageant son pronostic vital et risquait de mourir si elle n'était pas rapatriée. J'ai ensuite, et pendant près de trois ans, demandé le rapatriement sanitaire de cette jeune femme et de son enfant à maintes reprises. En vain. Lorsque, le 12 janvier 2021, les membres de la délégation française se sont rendus dans le camp de Roj et sont passés à côté de cette femme puis sont repartis à Paris en la laissant agoniser sous les yeux de sa petite fille, je leur ai écrit : « Le choix des autorités est donc de les laisser périr dans ces camps et j'en prends acte. »



POSITION. Pour Marie Dosé, la France l'aide de plus en plus à la évacuation des rapatriements depuis les camps de prisonniers du Nord-Est syrien.

que ceux qui les détiennent exhortent la France à les rapatrier avec leurs mères. ■ **Des comptes-vous faire les avez-vous déjà entrepris** ? Marie Dosé a déjà déposé plainte en mars 2021 devant la Cour de Justice de la République pour omission de parler secours, en précisant que les autorités françaises, parfaitement informées du risque de mort auquel était exposée Maya, avaient fait le choix de passer à côté de sa tentes et de la laisser mourir sous les yeux de sa petite fille. La CJR a rejeté ma plainte d'un revers de main. Je ne compte évidemment pas en reculer là. ■ **Qu'est-ce qui peut expliquer selon vous, ce silence** ? Marie Dosé ne souhaite même pas donner de réponse ? Lorsque j'ai appris la mort de Maya, j'ai élaboré écrit au quasi d'Oray et à l'Élysée en ces termes : « Plusieurs femmes m'informent de décès, ce matin, de Maya X. J'espère que cette information est fautive, mais tout qu'ils souffrent de malnutrition, de défauts de soins et de scolarisation, et agoni- sation sous les yeux, pendant trois ans, avant de la laisser mourir en toute connaissance de cause. » Nous sommes en train de fabriquer le pire. ■ **Vous avez assisté à l'enterrement posthume de Catherine** ? Marie Dosé a assisté à l'enterrement posthume de Catherine, la mère de Maya X. ■ **Vous avez assisté à l'enterrement posthume de Catherine** ? Marie Dosé a assisté à l'enterrement posthume de Catherine, la mère de Maya X. ■ **Vous avez assisté à l'enterrement posthume de Catherine** ? Marie Dosé a assisté à l'enterrement posthume de Catherine, la mère de Maya X.

Une maman de 28 ans est décédée dans le camp de Roj, le 14 décembre. Étiez-vous déjà intervenue pour le rapatriement de cette jeune femme ? Aviez-vous averti l'État français des risques qu'elle courait ?

Dès le mois de mars 2019, j'ai informé les autorités françaises que cette femme, Maya, prisonnière dans le

camp Roj avec sa petite fille, Sarah, alors âgée de trois ans, était atteinte d'une pathologie engageant son pronostic vital et risquait de mourir si elle n'était pas rapatriée. J'ai ensuite, et pendant près de trois ans, demandé le rapatriement sanitaire de cette jeune femme et de son enfant à maintes reprises. En vain. Lorsque, le 12 janvier 2021, les membres de la délégation française se sont rendus dans le camp de Roj et sont passés à côté de cette femme puis sont repartis à Paris en la laissant agoniser sous les yeux de sa petite fille, je leur ai écrit : « Le choix des autorités est donc de les laisser périr dans ces camps et j'en prends acte. »

Avez-vous connaissance d'autres cas de dangers potentiellement mortels, comme celui du diabète chez cette jeune femme ? Ou chez les enfants ?

Oui, beaucoup. Des enfants dont les blessures de guerre (bombardements, éclats et blessures par balles etc.) ne sont pas soignées et dont les traumatismes ne sont absolument pas pris en charge. Des femmes atteintes de pathologies engageant leur pronostic vital que la France refuse de rapatrier. Rappelons que la grande majorité de ces enfants ne connaissent que les camps, que certains y sont nés, que tous ou presque y sont entrés alors qu'ils n'avaient pas six ans. Rappelons surtout qu'ils souffrent de malnutrition, de défauts de soins et de scolarisation, et que ceux qui les détiennent exhortent la France à les rapatrier avec leurs mères.

Que comptez-vous faire (ou avez-vous déjà entrepris) suite à ce drame ?

J'avais déjà déposé plainte en mars 2021 devant la Cour de Justice de la République pour omission de porter secours, en précisant que les autorités françaises, parfaitement informées du risque de mort auquel était exposée Maya, avaient fait le choix de passer à côté de sa tente et de la laisser mourir sous les yeux de sa petite fille. La CJR a rejeté ma plainte d'un revers de main. Je ne compte évidemment pas en rester là.

Qu'est-ce qui peut expliquer, selon vous, ce silence buté ? Que l'Élysée ou le Quai d'Orsay ne veuillent même pas donner de réponses ?

Lorsque j'ai appris la mort de Maya, j'ai d'abord écrit au quai d'Orsay et à l'Élysée en ces termes : « *Plusieurs femmes m'informent du décès, ce matin, de Maya X. J'espère que cette information est fausse, mais tenais d'ores et déjà à vous en faire état* ».

Deux heures plus tard, je leur écrivais : « *Le corps de Maya X a été ramené dans le camp Roj pour la toilette mortuaire. Sa famille aurait souhaité que son corps soit rapatrié en France, mais tout ceci s'avère évidemment impossible. Il eut été plus facile de ramener Maya X vivante que morte... Sa petite fille, Sarah, âgée de 6 ans, doit être rapatriée en France au plus vite. Depuis le mois de février 2019, soit depuis près de trois ans, je vous écris que cette femme est exposée à un risque de mort et que son état de santé n'en finit pas de se dégrader. Tous mes courriels sont restés sans réponse de votre part. Dont acte. Je vous transmets le numéro de téléphone de sa famille, à qui j'ai dû apprendre la terrible nouvelle* ».

Une heure plus tard, Maya était enterrée à proximité du camp Roj. Une semaine plus tard, ni sa famille ni moi n'avons été contactées par les autorités françaises. Quelle sera l'Histoire de France de Sarah ? Comment allons-nous lui expliquer tout cela ? « Ta maman est partie en Syrie à l'âge de 21 ans et, en réponse, la France l'a laissée agoniser sous tes yeux, pendant trois ans, avant de la laisser mourir en toute connaissance de cause... » Nous sommes en train de fabriquer le pire.

Vous avez assisté à l'assemblée générale du Collectif des familles unies le week-end dernier. Quelles perspectives aujourd'hui, selon vous, pour toutes ces familles ? Faut-il qu'elles passent à la vitesse supérieure en termes d'actions ? Est-ce seulement possible de faire plus en termes de recours ?

Nous attendons toutes et tous la décision de la Cour européenne des Droits de l'Homme et ne perdons pas espoir. La Suède vient d'annoncer, après la Finlande, la Belgique et le Danemark, sa décision de rapatrier les enfants et leurs mères. Je songe à Sara, la petite fille de Jean-Marc, aux autres orphelins que la France refuse de rapatrier, à ces 200 enfances volées dans ces « Guantanamo pour enfants ». La France s'isole de plus en plus et en a parfaitement conscience. Elle renoncera au pire : ce n'est pas possible autrement. ●

Propos recueillis par CHRISTIAN VERDET